

7980/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 mai 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Hongrie

E 14008



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 mai 2019
(OR. en)

7980/19

SOC 257
EMPL 197
SAN 184

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Hongrie
--------	---

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Hongrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu la liste des candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 12 mars 2019¹ et du 15 avril 2019², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022.
- (2) Les organisations de travailleurs et d'employeurs de la Hongrie ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 100 du 15.3.2019, p. 1.

² JO C 142 du 23.4.2019, p. 20.

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2022:

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Hongrie	M. György KÁROLY	M. Laszlo MISKÉRI

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Hongrie	M. István KOMORÓCZKI	M ^{me} Melinda PARRAGHNÉ GÁL M ^{me} Judit H. NAGY

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
